



CTSA du 21 juin 2022
Déclaration préalable CGT Educ'Action
Académie de Lyon

Monsieur le secrétaire général,
Mesdames et Messieurs les représentants de l'administration,
Mesdames et Messieurs les élus-es,

Voici quelques mois le Président de la République, en campagne électorale, annonçait une hausse du point d'indice pour les agents du service public pour l'été. Aujourd'hui le CTSA est réuni ce 21 juin, jour annonçant l'été.

Malheureusement depuis, aucune annonce n'a été faite ; si ! Celle que le point d'indice serait rehaussé mais sans aucune indication de montant ou autre.

20 ans que les différentes politiques libérales et la casse du service public font rages. Qui en paient le prix ? Nous, vous : les agents et les usagers à pour qui tous les personnels de notre ministère font le maximum pour rendre ce service public optimal.

20 ans que les agents subissent le tassement de leur salaire.

Les catégories C : les 7 premiers échelons de la grille C1 et les 3 premiers échelons de la grille C2 sont au SMIC.

Les catégories B : les 2 premiers échelons sont au SMIC.

Les catégories A débutent aujourd'hui à 100€ brut au-dessus du SMIC.

Les contractuels de catégorie C en CDD ou en CDI, sont toutes et tous au SMIC.

Un engagement avait été pris pour une revalorisation triennale des contractuels qui aurait dû s'effectuer pour la rentrée 2021; les agents n'en ont pas vu la couleur.

Le point d'indice est gelé depuis plus de 20 ans, à l'inverse la part des primes ne cesse d'augmenter dans nos salaires. Résultat : absence de prise en compte pour le calcul de nos droits à la retraite, opacité, mise en concurrence des agents.

Nous rappelons que les agents contractuels n'ont droit, ni au RIFSEEP, ni au CIA alors qu'ils effectuent le même travail que les agents titulaires.

Certaines académies choisissent d'incorporer ces primes dans leur indemnitaire. Pas la nôtre.

Il ne faut donc pas s'étonner du manque de vocations dans l'Education Nationale et dans notre administration.

Pour les titulaires comme pour les non-titulaires, ce blocage d'évolution est intenable.

Notre nouveau ministre assure que les revalorisations salariales sont une priorité. Malheureusement toujours aucune précision n'est apportée aux organisations syndicales.

Aucune feuille de route en vue pour l'éducation nationale.

Aucune feuille de route en vue pour les personnels ATSS.

C'est pourquoi la CGT revendique nationalement et localement des mesures immédiates :

- L'augmentation du point d'indice et la rétroactivité de celle-ci
- L'indexation de la valeur du point d'indice sur l'inflation
- L'intégration des primes dans le traitement indiciaire
- Un plan massif de résorption de la précarité avec la titularisation des contractuels-elles

En décembre 2022 se dérouleront les élections professionnelles.

La CGT luttera contre toutes les transformations injustes de notre système éducatif qui entraîneront une aggravation de nos conditions de travail, la perte de sens de nos métiers, la mise en concurrence entre collègues.

Le renforcement du vote CGT aux futures élections professionnelles sera un moyen de lutter au niveau national et au niveau local contre ces réformes absurdes et dangereuses que le gouvernement et l'administration tente de nous imposer.